



Commune de **CERNY** (Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 14h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, VUITRY, CARPENTIER

Ont donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE
Mme Cynthia TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI

Absentes excusées : Mmes SAINGERY et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2024 / III / 1 – 7.1 Compte de gestion 2023

VU le Code général des collectivités territoriales,

L'examen du compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable du Trésor ayant été réalisé,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

PREND ACTE de la présentation faite du compte de gestion lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
. Investissement	594,11 €			594,11 €
. Fonctionnement	72 005,24 €		-16 955,97 €	55 049,27 €
TOTAL	72 599,35 €		-16 955,97 €	55 643,38 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte administratif,

ARRÊTE les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-dessus conformes aux écritures de l'ordonnateur.

Marie-Claire CHAMBARET,
Présidente du CCAS

Publié le 12 avril 2024



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 091012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA FERTE-ALAIS

ETABLISSEMENT : CCAS CERNY

22400 - CCAS CERNY

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

LESTIOU Mickael (1041993695-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CCAS CERNY** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GRANGE Sylvie (1017102903-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A ,

A Cerny, le 11/avril 2024

MC CHANBARET,
Présidente du CCAS

